



Le protection judiciaire des majeurs : Pour qui ? Pourquoi ?

Une personne majeure est considérée juridiquement comme une personne en capacité d'exercer tous les actes de la vie civile. Cependant, lorsque cette personne se retrouve dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération de ses facultés mentales et/ou corporelles, une mesure de protection juridique peut être mise en place sur décision du juge.

Cette formation permet de mieux appréhender les dispositifs de mesures de protection judiciaires en relation avec le principe de l'autodétermination et la participation de la personne protégée à sa mesure de protection.

Objectifs pédagogiques

Suite à la formation, les participants seront capables de :

- Définir les principes directeurs de la protection juridique, la procédure d'ouverture
- Définir le rôle et la place du mandataire judiciaire
- Distinguer les notions de curatelle et tutelle
- Identifier les actes à caractère personnel
- Répondre à une demande de la personne protégée sur ses droits

Public

- Professionnels de l'accompagnement
- Maximum 12 personnes par groupe

Contenu de la formation

- > **La protection judiciaire : principes généraux**
- > **Les différents types de mesures de protection juridique : tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice**
 - Les aménagements de mesure
 - La dualité de la protection : patrimoniale et personnelle
- > **La procédure de mise sous protection**
- > **Les droits et libertés de la personne protégée**
 - La participation du majeur protégé à sa mesure de protection
 - Le consentement et le droit à l'information
 - Le Document Individuel de la Protection du Majeur (DIPM)
- > **Le rôle et la place du mandataire judiciaire**

Durée

½ jour (3h30)

Date et lieu

Définis en fonction de vos besoins
(formation intra)

Pré-requis

Aucun

Coût pédagogique

520 € net de taxes par groupe

LES +

**Méthode pédagogique
expositive et participative**

**Mises en situation, exemples,
échanges**

Questionnaire d'évaluation final